

« Incrire davantage les arts numériques dans le champ de l'art » (M. Perez de Guzman, Fondation Etrillard)

News Tank Culture -
Paris - Entretien n°418692 - Publié le 19/11/2025 à 10:30

Imprimé par - abonné # - le 19/11/2025 à 14:08



Miguel Perez de Guzman - © D.R.

La Fondation Etrillard a lancé en 2025, avec l'[Académie des beaux-arts](#), un prix dédié aux arts numériques, doté de 20 000 € et distinguant chaque année une œuvre numérique récente. Les arts numériques sont « un domaine ayant besoin de plus de visibilité. La Fondation Etrillard s'intéresse aux enjeux de notre époque et l'art numérique pose des questions liées à l'[IA \(Intelligence artificielle\)](#), au marché de l'art, etc. Nous ne pouvions donc pas rester étrangers à ce domaine (...). Le prix aidera les arts numériques à s'inscrire davantage dans le champ de l'art », déclare Miguel Perez de Guzman, délégué général de la Fondation Etrillard, à News Tank le 19/11/2025. Le lauréat de la première édition

du prix, l'artiste suédois Jonas Lund, a été annoncé le 22/10/2025.

« La Fondation Etrillard est structurée autour de quatre pôles. Le premier est dédié à une collection d'art du XVI^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle ». Elle « comprend également trois pôles de mécénat, chacun dédié à un domaine : les arts, c'est-à-dire la musique et l'histoire de l'art, l'artisanat et la restauration des trésors de notre patrimoine, la préservation du patrimoine naturel. Pour chacun de ces pôles de mécénat, nous avons conçu en interne un prix ou un concours », ajoute Miguel Perez de Guzman.

« Nous avons la volonté de travailler de plus en plus en co-construction avec nos partenaires : au-delà d'un soutien financier, nous réfléchissons à apporter du contenu aux projets, par notre collection, par les connaissances que nous avons en interne, ou alors en croisant les actions de plusieurs de nos partenaires », poursuit-il.

Objectifs et activités de la Fondation Etrillard, lancement du prix Arts numériques, modèle économique et projets pour l'avenir, Miguel Perez de Guzman répond aux questions de News Tank.

Comment est née la Fondation Etrillard et quels sont ses objectifs ?

Il s'agit d'une fondation familiale créée en 2015 par Gilles Etrillard, président de la société d'investissement La Financière Patrimoine d'Investissement (LFPI (La Financière Patrimoniale d'Investissement)). Mélomane et collectionneur, il a souhaité créer cette fondation avec ses enfants. Ensemble, ils lui ont donné comme mission de réconcilier la tradition et la culture européennes avec le monde contemporain. Nous essayons donc, dans toutes nos activités, de travailler les liens entre le passé et le présent, de contribuer à la redécouverte de notre héritage culturel, afin d'inspirer les artistes, artisans et chercheurs de notre génération. Nous soutenons ainsi des savoir-faire d'autrefois, des courants artistiques qu'il nous semble intéressant de contribuer à faire redécouvrir, ou des chefs-d'œuvre de notre patrimoine peu connus. Nous entendons le terme « patrimoine » au sens large : la musique, l'histoire de l'art et les métiers d'art, et même le patrimoine naturel.

Comment se traduit cette volonté dans votre activité ?

La Fondation est structurée autour de quatre pôles. Le premier est dédié à une collection d'art du XVI^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle. Elle comprend des tapisseries, du mobilier, ainsi que des objets d'art et est présentée en partie dans notre siège à Genève. Cependant, celui-ci n'est pas un musée. Pour l'exposer, nous travaillons donc avec des lieux partenaires, tels que la Fondazione dell'Albero d'Oro, fondation fille de la Fondation Etrillard à Venise (Italie), ainsi que le Château de Vayres (Gironde). Nous prêtons également des œuvres à des institutions qui en font la demande. Nous mettons aussi ponctuellement en lumière la collection dans le cadre de nos projets de mécénat ou de nos prix, quand cela est pertinent.

La Fondation comprend également trois pôles de mécénat, chacun dédié à un domaine :

- Les arts, c'est-à-dire la musique et l'histoire de l'art,
- L'artisanat et la restauration des trésors de notre patrimoine,
- La préservation du patrimoine naturel.

Pour chacun de ces pôles de mécénat, nous avons conçu en interne un prix ou un concours. Pour le pôle arts, il s'agit du Prix Arts numériques et pour le pôle artisanat et restauration, du Concours commande Âmes d'Œuvres. Ce dernier propose à des artisans, pouvant travailler avec des designers, de revisiter une œuvre de notre collection. Le lauréat réalise ensuite sa création dans le cadre d'une commande, puis l'œuvre créée entre dans notre collection. Elle fait enfin l'objet d'une exposition avec l'œuvre qui lui a servi d'inspiration, dans le cadre de salons dédiés à l'artisanat. Nous avons également un prix dédié au patrimoine naturel, qui évoluera à partir de l'année 2026 pour se consacrer à la nature dans la ville.

Pourquoi la Fondation s'est-elle tournée vers les arts numériques, avec le lancement du prix dédié ?

Nous n'avions pas encore de prix pour notre pôle arts et étions convaincus qu'il fallait en créer un. Nous avons donc mené un travail de prospection et nous sommes rapidement tournés vers l'Académie des beaux-arts, car elle entre en résonance avec notre positionnement : elle a été créée au début du XIX^e siècle mais est tournée vers l'avenir. Nous avons remarqué que, parmi ses nombreux prix, il n'en existait pas encore portant sur les arts numériques. Or, il s'agit d'un domaine ayant besoin de plus de visibilité. La Fondation s'intéresse aux enjeux de notre époque et l'art numérique pose des questions liées à l'IA, au marché de l'art, etc. Nous ne pouvions donc pas rester étrangers à ce domaine, mais nous souhaitions le faire avec une institution partageant notre positionnement. Le prix aidera les arts numériques à s'inscrire davantage dans le champ de l'art.

« Un domaine ayant besoin de plus de visibilité »

Pour nous accompagner, nous avons conçu un jury d'experts comprenant des responsables d'institutions dédiées aux arts numériques au niveau européen, ainsi que de membres de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences. Nous avons constitué un panel riche qui nous a aidés à présélectionner les candidatures et à choisir le lauréat. Nous avons reçu 429 candidatures au total, d'une grande diversité. C'est un chiffre important pour une première édition. Les candidats représentaient 49 nationalités différentes et résidaient dans 28 pays d'Europe.



Le lauréat : Jonas Lund

- Artiste suédois né en 1984
- Il crée des peintures, sculptures, photographies, sites web ou performances portant un regard critique sur les systèmes en réseau et les structures de pouvoir contemporains.
- Sélectionné pour son œuvre « MVP (Most Valuable Painting) » :
 - Projet artistique algorithmique participatif étudiant de manière critique comment la valeur est déterminée dans le monde de l'art en créant un système où l'engagement du spectateur influence directement les résultats esthétiques.
 - Composée de 512 peintures numériques individuelles et évolutives, l'œuvre se situe « à la croisée de la tradition picturale et de l'art computationnel, transformant la nature généralement statique de la peinture en un processus dynamique ».

Jonas Lund - © D.R.

Le jury

- **Gilles Etrillard**, président et fondateur de la Fondation Etrillard (président du jury)
- **Valérie Belin**, photographe et artiste plasticienne, membre de l'Académie des beaux-arts
- **Philippe Bettinelli**, conservateur au service Nouveaux Médias du [Centre Pompidou](#)
- **Jean-Marie Dallet**, artiste numérique et professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Patrick Flandrin**, physicien et membre de l'Académie des sciences
- **Alain Fleischer**, artiste et directeur du Fresnoy - Studio national des arts contemporains
- **Sabine Himmelsbach**, directrice de la HEK (Haus der Elektronischen Künste) à Bâle (Suisse)
- **Margit Rosen**, responsable des collections, des archives et de la recherche au ZKM Zentrum für Kunst und Medien à Karlsruhe (Allemagne)

Comment le prix est-il financé ?

Le prix, doté de 20 000 €, est financé exclusivement par la Fondation Etrillard. Le lauréat est sélectionné pour une œuvre réalisée et exposée quatre ans au maximum avant l'appel à candidature. Contrairement à nos autres distinctions, nous récompensons une œuvre déjà réalisée. En effet, l'art numérique pouvant être complexe, il est important que le jury ait vu l'œuvre. Nous nous sommes engagés avec l'Académie des beaux-arts pour que ce prix soit pluriannuel.

Au-delà des prix, quelles actions sont menées par la Fondation dans le cadre de ses pôles de mécénat ?

Pour le pôle arts, notre soutien est axé autour de la diffusion de la recherche et de la médiation culturelle. Côté diffusion, nous soutenons des expositions, des catalogues ou des conférences. C'est le cas, par exemple, de l'exposition « Jean-Baptiste Greuze. L'enfance en lumière », qui se déroule au Petit Palais (Paris 8^e, du 16/09/2025 au 25/01/2026). Dans le domaine de la recherche, nous avons lancé une chaire avec l'[École du Louvre](#), autour de l'art et de l'archéologie du judaïsme, dont la première rentrée a eu lieu en septembre 2025.

Nous avons également pour objectif d'aider les jeunes talents, notamment par le biais de prix ou de concours construits avec nos partenaires, en-dehors des prix portés entièrement par la Fondation. Dans cette optique, nous soutenons par exemple le Concours de Genève. La Fondation Etrillard attribue un Prix spécial au finaliste du Concours d'interprétation musicale ayant présenté le projet personnel artistique le plus remarquable. Dans le domaine de la médiation, l'un des projets, porté par l'un des enfants de Gilles Etrillard, consiste à organiser des ateliers de chant en milieu carcéral. L'association En Chœur a été créée pour ce faire. Dans ce cadre, des hommes et des femmes détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis peuvent, durant trois mois, répéter avec un pianiste et un chef de chœur afin d'organiser un concert en détention.

Dans le cadre du pôle dédié à la restauration du patrimoine, nous nous focalisons sur la notion de « trésor ». Nous avons par exemple soutenu les analyses préalables à la restauration des « Très Riches Heures du duc de Berry », puis la restauration et enfin l'exposition du manuscrit au [Château de Chantilly](#) (du 07/06 au 05/10/2025). Dans le domaine de l'artisanat, notre action passe par le soutien à des projets pédagogiques. Nous avons par exemple un projet avec l'École Boulle (Paris 12^e) dont l'objectif est d'inviter les étudiants de deuxième année à découvrir une œuvre de notre collection afin d'aboutir, en troisième année, à une œuvre qui y fera écho. Il s'agit d'inspirer les élèves, c'est-à-dire les futurs artisans, avec des œuvres anciennes.

Enfin, dans le cadre de notre pôle dédié au patrimoine naturel, nous nous intéressons par exemple à la replantation, la restauration de la nature et la perpétuation des savoir-faire qui lui sont liés. Nous soutenons notamment une nouvelle formation portée par l'école supérieure de jardin créée au sein de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (Yvelines). Elle propose une formation de Maître jardinier, qui permettra à des profils bac + 2 ou en formation continue de se former à la gestion des jardins historiques.

Notre activité est donc éclectique. Étant donné que nous sommes une fondation familiale, nous pouvons faire preuve de beaucoup de souplesse et de liberté.

 [Aider les jeunes talents](#) »

Vous êtes basés en Suisse, mais vous menez vos activités au-delà de ces frontières.

Nos activités se situent en Suisse et en France principalement, mais également au niveau européen. Nous avons par exemple un partenariat avec la National Gallery de Londres dans le cadre duquel nous contribuons aux recherches sur le tableau « Moïse sauvé des eaux » d'Orazio Gentileschi, exposé dans le cadre de la célébration du bicentenaire du musée.

Comment sont sélectionnés les projets soutenus ?

Nous menons une prospection très active et examinons, parallèlement, les demandes de plus en plus nombreuses que nous recevons. Nous organisons des comités réguliers pour passer en revue ces demandes dans le cadre du mécénat et faisons une présélection des projets. Le conseil de fondation, qui se réunit quatre fois par an, donne ensuite son avis sur l'accompagnement ou non d'un projet donné. C'est la famille Etrillard qui décide, finalement, des projets soutenus.

Quel est le modèle économique de la Fondation et de combien de personnes est constituée votre équipe ?

Puisqu'il s'agit d'une fondation familiale, tous les fonds viennent de la famille Etrillard. Cela nous permet d'être libres et autonomes dans la gestion de notre budget. Nous soutenons une vingtaine de projets par an.

Notre équipe est composée de quatre personnes : une responsable communication, une responsable de la collection, un chargé de l'administration et moi-même. La Fondation est par ailleurs présidée par Gilles Etrillard. Je travaille également en bonne intelligence avec les membres du conseil. Ils sont parfois à l'origine de nouveaux projets ou de nouvelles orientations et apportent une valeur ajoutée qui contribue à la singularité de notre Fondation.

2025 marque les dix ans de la Fondation Etrillard. Quels sont vos projets pour l'avenir ?

La suite de nos activités consistera à renforcer notre présence en Suisse, sur l'ensemble de nos domaines d'activité. La Fondation y étant basée, il nous tient à cœur de soutenir des projets ayant toujours un lien avec ce pays, même s'ils peuvent se dérouler dans d'autres territoires. Nous avons surtout exploré les cantons de Genève et de Vaud, mais moins les cantons germaniques, au sein desquels nous souhaitons davantage travailler. Parallèlement, nous resterons ouverts au reste de l'Europe.



Travailler de plus en plus en co-construction avec nos partenaires »

De plus, nous avons la volonté de travailler de plus en plus en co-construction avec nos partenaires : au-delà d'un soutien financier, nous réfléchissons à apporter du contenu aux projets, par notre collection, par les connaissances que nous avons en interne, ou alors en croisant les actions de plusieurs de nos partenaires. Cette démarche s'illustre notamment par la création de prix avec d'autres institutions. Nous avons par exemple créé une bourse de recherche avec l'École du Louvre, un prix avec l'École des Chartes, ainsi qu'un prix avec l'[INP](#) pour récompenser les élèves restaurateurs.



Miguel Perez de Guzman

Délégué général @ Fondation Etrillard

Consultant secteur culturel et artistique @ Indépendant

Enseignant vacataire @ Paris College of Art

Parcours

Depuis février 2019

Fondation Etrillard

Délégué général

Depuis septembre 2017

Indépendant

Consultant secteur culturel et artistique

Depuis janvier 2017

Paris College of Art
Enseignant vacataire

Mai 2010 - mai 2016

[Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac](#)
Chargé de mission auprès du directeur général

Juin 2008 - mars 2010

Agenda Paris
Chargé du développement et de partenariats

Fiche n° 55323, créée le 14/11/2025 à 16:02 - M&J le 18/11/2025 à 12:40

© News Tank Culture - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »